

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le 29 mars à 19 heures :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Joseph LETOREY Maire.

Présents: Mr Joseph LETOREY, Mme Anne Marguerite LE GUILLOU, Mr Jean LEBEGUE, Mr Vincent GROSJEAN, Mr Vincent CARPENTIER, Mr Jean-Paul HAGNERÉ, Mme Aurélie NIARD, Mr Pierre-Régis GERMAIN, Mme Elisabeth LESAULNIER, Mr Pierre BORRE, Mme Martine JOLLÈS, Mr Didier DAGORN, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes: Laure GODEY, Martine LENORMAND

Absent excusé : Stéphane LABARRIÈRE donne pouvoir à Pierre BORRE

Monsieur Jean LEBEGUE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 février 2017 est adopté.

Monsieur le Maire rend hommage aux victimes des derniers actes terroristes et antisémites et demande de faire une minute de silence.

FINANCES

2018-04 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2017

Vu le code Général du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à D.2342-12,

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif par Monsieur le Maire, chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, Monsieur le Maire, ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre BORRE, doyen de l'assistance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après en avoir délibéré, à la majorité des voix 12 pour et 1 abstention (Monsieur le Maire),

ADOpte le Compte Administratif 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	1 233 281.69
DEPENSES	1 013 859.26
RESULTAT EXERCICE 2017	219 422.43

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	255 686.35
DEPENSES	132 535.39
RESULTAT EXERCICE 2017	123 150.96

2018-5 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Receveur en poste à Cabourg et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1, R.2342-

1et D.2342-2 à D.2343-10,

Considérant la concordance entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean BRUNEEL Receveur de Cabourg, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2017, arrêté aux chiffres suivants, conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	1 233 281.69
DEPENSES	1 013 859.26
RESULTAT EXERCICE 2017	219 422.43

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	255 686.35
DEPENSES	132 535.39
RESULTAT EXERCICE 2017	123 150.96

2018-06 AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire constate que :

le montant des reports d'investissement de 2017 s'élève à 66 000.00
pour les travaux éclairage public avenue des Devises + le PLU

Après avoir accepté le résultat de clôture de l'exercice 2017
ainsi que les reports des dépenses d'investissement pour un montant de 66 000.00

le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE l'affectation suivante :

- Résultat de clôture d'investissement de : 105 294.64
- Résultat de clôture de fonctionnement de : 417 105.23
- RAR Dépenses d'investissement de : 66 000.00
- De laisser la différence en report de fonctionnement recettes au 002 pour : 417 105.00

2018-07 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les taux des impositions des 3 taxes directes locales

TAXES	Taux 2017	Taux 2018
TH	9.02	9.02
TFB	11.24	11.24
TFNB	24.39	24.39

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2018,
Le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE les taux d'imposition pour 2018 sans augmentation.

2018-08 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente le budget 2018 :

Les points importants de l'année 2018 seront :

- l'aménagement de l'avenue des devises,
- achat d'équipement pour le service technique,
- la révision du PLU.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	258 300.00
012	Charges de Personnel	503 591.00
65	Autres charges gestions	188 940.00
66	Charges financières	15 600.00
67	Charges exceptionnelles	39 243.12
68	Dotations Amortissements	12 505.88
022	Dépenses Imprévues	69 759.00
023	Virement section d'investissement	390 000.00
014	Atténuation de produits	19 356.00
	TOTAL DEPENSES	1 497 295.00

CHAPITRES	RECETTES	
002	Excédent antérieur reporté	417 105.00
013	Atténuation de Charges	1 233.00
070	Vente de produits fabriqués	8 500.00
073	Impôts et Taxes	822 309.00
074	Dotations Subventions	160 644.00
075	Autres produits de gestion courante	87 000.00
077	Produits exceptionnels	504.00
	TOTAL RECETTES	1 497 295.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
16	Remboursements emprunts + Caution	69 690.00
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00
21	Immobilisations corporelles	452 810.00
022	Dépenses Imprévues	9 200.00
Report 2017	Investissement reporté	66 000.00
	TOTAL DEPENSES	599 700.00

CHAPITRES	RECETTES	
001	Excédent reporté	105 294.64
021	Virement de la section fonctionnement	390 000.00
024	Produit de cession des immobilisations	7 000.00
10	Dotation TVA - TLE	29 209.48
13	Subventions	5 000.00
16	Emprunts et dettes	50 690.00
28	Amortissement des immobilisations	12 505.88
	TOTAL RECETTES	599 000.00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2018,

Ayant entendu la présentation du budget primitif 2018 par Monsieur le Maire, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et chapitre par chapitre pour la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2018 prenant en compte les reports 2017.

Observations :

Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ fait remarquer qu'il serait opportun de consulter l'architecte et son bureau d'études concernant le dysfonctionnement de la climatisation du centre médical ; Il n'est pas normal que le chauffage fonctionne mal sur un bâtiment neuf et aux normes RT 2012, il appréhende une erreur de conception sur cette construction ; Monsieur le Maire interpellera l'architecte en s'appuyant sur un rapport d'expert à venir.

2018 - 09 LOCATION LOGEMENT COMMUNAL - TARIF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement communal, situé 6 rue de la Libération et occupé précédemment par Mme CORNET Chrystèle, sera libre au 1^{er} mai 2018 ; monsieur le Maire propose de relouer cette propriété d'une superficie de 120 m², composée comme suit :

- Au rez-de-chaussée : 1 porche d'entrée, 1 vestibule, 1 cuisine, 1 salon, 1 salle de séjour, toilettes et cave
- Au premier étage : 2 chambres, 1 salle de bains avec W-C.
- Au second étage : 2 chambres.
- Un garage, un jardin.

Considérant qu'il résulte des dispositions combinées des articles L 2121-29 et L 2122-21 du code des collectivités territoriales que le Maire ne peut conclure aucun bail sans que le montant de la location n'ait été préalablement fixé par délibération du Conseil municipal,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- 1* de louer ce logement, au prix mensuel de 700 € (sept cents euros) + 1 mois de caution ; le loyer sera payable mensuellement et d'avance le premier de chaque mois à la Trésorerie de Cabourg,
- 2* de consentir un bail au 1^{er} mai 2018,
- 3* que le locataire aura l'obligation de prendre un contrat de maintenance pour la chaudière et un autre contrat d'assurances pour responsabilité civile.

2018 - 10 LOCATION LOGEMENT COMMUNAL - DESIGNATION D'UN LOCATAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le logement communal situé 6, rue de la Libération, sera libre au 1^{er} mai 2018. La commune envisage de relouer cette propriété composée comme suit :

- Au rez-de-chaussée : 1 porche d'entrée, 1 vestibule, 1 cuisine, 1 salon, 1 salle de séjour, toilettes et cave.
- Au premier étage : 2 chambres, 1 salle de bains avec W-C.
- Au second étage : 2 chambres.
- Un garage, un jardin.

Il rappelle que le tarif de la location 700 € (sept cents euros) a été décidé lors du précédent vote de cette même réunion de conseil et qu'il convient de choisir un locataire.

Après avoir étudié les différentes demandes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de louer cette demeure communale à compter du 1^{er} mai 2018 à :
Madame Pauline RENON et Monsieur William POURREAU.
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

2018 – 11 DESIGNATION DE 2 LOCATAIRES - CENTRE MEDICAL

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du conseil municipal du 12 mai 2015 instaurant les tarifs de locations de la maison médicale pour les professionnels de santé, et confiant la gestion des baux commerciaux et professionnels à Maître Fabrice LESAULNIER, notaire à Merville- Franceville-Plage.

Monsieur François HAMELIN, dentiste rejoindra le 16 avril 2018 le centre médical, il prendra le cabinet n° 4 précédemment occupé par Madame Caroline MISTO SANZ pédicure - podologue. De son côté Madame Caroline MISTO SANZ reprend le 16 avril 2018 le cabinet n°2, précédemment occupé par Monsieur Christian PERROTIN, qui a donné congé.

Cependant, compte-tenu des frais de déménagement et d'installation occasionnés par ce changement de cabinet requis par la mairie, monsieur le Maire propose au conseil d'indemniser Madame Caroline MISTO SANZ en ne lui réclamant le loyer qu'à compter du 16 mai 2018. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

	Composition	Superficie	Loyer mensuel	Charges mensuelles	TOTAL
Dentiste	Cabinet n°4	30 m ²	503.13 €	119.03 €	622.16 €
Pédicure	Cabinet n°2	25 m ²	419.28 €	99.19 €	518.47 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant au bail commercial avec Madame Caroline MISTO SANZ et la date de perception du loyer à partir du 16 mai 2018,

APPROUVE le bail commercial avec Monsieur François HAMELIN,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents administratifs avec Maître Fabrice LESAULNIER, notaire à Merville- Franceville-Plage.

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Mme Martine JOLLES interroge Mr le Maire sur les problèmes financiers de la halte garderie «Vent d'Eveil» de Cabourg et dont les parents sont très inquiets quant à la pérennité de son fonctionnement. Monsieur le Maire signale qu'il n'est plus Vice-président de la petite enfance auprès de la NCPA.

La halte-garderie Vent d'Eveil a connu une période difficile : c'est une association, ce qui signifie que cette structure est gérée par des bénévoles. Il est très difficile de trouver des bénévoles qui veulent s'engager dans cette gestion.

Monsieur le Maire posera la question concernant la halte-garderie, lors de la réunion ce soir du conseil communautaire.

2/ Mme Martine JOLLES avise les élus qu'une enquête publique pour la mise en compatibilité du PLU de Varaville avec la déclaration de projet de NCPA pour le terrain des gens du voyage aura lieu du 25/04/18 au 26/05/18 à la NCPA et à la mairie de Varaville. Ces dates, ainsi que les dates de permanence du commissaire enquêteur seront confirmées et communiquées par voie de presse et d'affichage.

Elle signale son grand mécontentement quand au choix du terrain d'accueil des gens du voyage, situé face à une ferme, à proximité du golf de Cabourg-le Home, gorgé d'eau et classé en ZNIEFF. Elle sensibilise les administrés pour qu'ils puissent donner leur avis sur le registre d'enquête publique.

DELIBERATIONS :

2018-04 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2017

2018-05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2017

2018-06 AFFECTATION DU RESULTAT

2018-07 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

2018-08 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

2018-09 LOCATION LOGEMENT COMMUNAL - TARIF

2018-10 LOCATION LOGEMENT COMMUNAL - DESIGNATION D'UN LOCATAIRE

2018-11 DESIGNATION DE 2 LOCATAIRES- CENTRE MEDICAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H